



Pratique mais peu écologique, le classique sac ou sachet en plastique n'a plus longtemps à vivre.

En Suisse comme en Europe, on assiste en effet à la multiplication des initiatives demandant l'interdiction de ces emballages non biodégradables.

On en distribue des milliers chaque jour: dans les supermarchés comme dans les kiosques, en ville comme à la campagne, dans les pays industrialisés comme dans les pays en voie de développement. Pratiques, résistants, peu coûteux, les sachets en plastique font probablement partie des produits les plus répandus – et les plus visibles – de la société moderne.

Ces emballages présentent cependant quelques défauts, dont un en particulier: son impact sur l'environnement. Après une durée moyenne d'utilisation de quelques dizaines de minutes, ils finissent en grande partie dans une armoire avant de se retrouver tôt ou tard dans les ordures. Or lors de leur incinération, le plastique qui les compose libère des particules polluantes qui vont s'accumuler dans l'atmosphère.

Le dommage pour l'environnement est encore bien plus important lorsqu'ils sont abandonnés dans la nature. Leur très lente décomposition – entre 400 et 1000 ans – relâche des substances nocives dans les sols. Dans les eaux des lacs et des mers, ils constituent par ailleurs une menace mortelle pour certains animaux, comme les tortues, qui les confondent avec de la nourriture ou qui s'y emprisonnent.

Certaines villes et certains pays ont donc décidé d'interdire sacs et sachets synthétiques et de les remplacer par des solutions plus écologiques. En Suisse, une telle interdiction fait l'objet de discussions.

Le premier canton à entreprendre quelque-chose a été celui du Tessin. En novembre 2007, les députés écologistes du parlement cantonal ont présenté une motion demandant au gouvernement d'intervenir pour interdire les emballages synthétiques à usage unique. L'objectif des écologistes est de les interdire complètement.

Au Jura, c'est le groupe socialiste qui a demandé au gouvernement cantonal des mesures «visant à l'abandon de la distribution de sacs en polyéthylène sur tout le territoire cantonal». Leur impact sur l'environnement est en effet de plus en plus évident, estime le député Michel Thentz.

Les autorités du canton de Berne ont également été appelées à prendre position par voie de motion. Mais le gouvernement bernois est d'avis que ces emballages en plastique ne constituent pas un problème. Toutes les études montrent en effet qu'ils ne représentent que 2% des déchets. Par ailleurs, souligne le gouvernement bernois, les sacs synthétiques sont dans la majeure partie des cas moins polluants que les biodégradables.

«Un bilan écologique effectué par le géant du commerce de détail Coop sur les sachets en plastiques utilisés pour les fruits et légumes a montré que les sachets en polyéthylène sont plus écologiques», confirme Peter Gerber, de la section Biens de consommation et écobilans de l'Office fédéral de l'environnement.



«Le problème des sacs biodégradables, explique-t-il, c'est la production agricole. Ils sont en effet fabriqués à partir de maïs des Etats-Unis. Or l'agriculture américaine consomme beaucoup d'eau et de pesticides.»

Une interdiction pour toute la Suisse Pour Dominique de Buman, député démocrate-chrétien (PDC / centre droit) à la Chambre basse du Parlement fédéral, il faut une directive au niveau national. Dans sa motion adressée au gouvernement, le député demande d'interdire purement et simplement les sacs non réutilisables et non recyclés.

«Ils produisent de la dioxine lors de leur combustion et il leur faut des siècles pour se décomposer dans la nature», argumente-t-il. Par ailleurs, pour le vice-président du PDC, les sachets en plastiques distribués gratuitement dans les commerces sont trop fins pour susciter un réflexe de recyclage chez les consommateurs.

Mais l'idée d'une interdiction à l'échelle nationale ne convainc pas les principaux commerçants de détail. Pour Coop et Migros, le plastique reste le matériau le plus approprié.

«La motion de Dominique de Buman concerne aussi les aussi les sachets utilisés pour emballer les fruits et légumes, or il est impossible de les interdire parce qu'il est indispensable que ces sachets soient transparents et puissent être hermétiquement fermés», commente Karl Weisskopf, porte-parole de Coop.

Sacs végétaux

Parmi ceux qui sont intéressés par la croisade contre les sacs en plastique figure Frédéric Mauch, fondateur de *bioapply*, une start-up genevoise qui se consacre depuis 2005 à la production de sacs et autres emballages biodégradables.

«Nous fabriquons des produits à partir de matières premières végétales, explique-t-il. Notre marché principal est la Suisse où nous avons une clientèle très hétérogène: des boulangeries, des pharmacies, des marchés et même des éditeurs.»

«Par rapport au bilan écologique, il existe des études spécifiques qui, contrairement aux études de Coop, indiquent que le sac biodégradable est à tout point de vue meilleur que celui en papier ou en plastique. Si ce n'était pas le cas, comment se fait-il que de nombreuses régions, de l'Italie à la Californie en passant par l'Afrique et l'Asie, s'acheminent vers ce genre de solution?», se demande Frédéric Mauch.

Sans entrer dans la polémique, l'attitude la plus respectueuse de la nature est probablement celle suggérée par le collaborateur de l'Office fédéral de l'environnement. «Le meilleur sac, c'est celui que l'on utilise plusieurs fois, qu'il soit en jute ou en plastique», lance pour conclure Peter Gerber.

swissinfo, Luigi Jorio
(Traduction de l'italien: Olivier Pauchard)